

Avenue Secrétan 16
CH-1005 Lausanne
Switzerland
T +41 21 310 04 00
F +41 21 320 84 17
info@brillantmont.ch
www.brillantmont.ch

BRILLANTMONT
International School

Conditions financières



2010 - 2011

Finance d'inscription

Une finance d'inscription de CHF 500.– doit être payée pour l'ouverture de la procédure d'admission.

Dépôt de garantie pour les élèves internes

Un dépôt de garantie de CHF 4 000.– est demandé pour chaque élève. Il sera intégralement remboursé à la fin du séjour. La place ne sera réservée et la demande de visa et du permis d'établissement ne sera faite que lorsque ce dépôt aura été payé.

Dépôt de garantie pour les élèves externes

Un dépôt de garantie de CHF 2000.– est demandé pour chaque élève. Il sera intégralement remboursé à la fin de la scolarité. La place ne sera réservé que lorsque ce dépôt aura été payé.

Frais annuels

Ecolage et pension en francs suisses

Programme américain 8 th – 10 th Grade ou Programme britannique Years 9-11 ou Programme de langues				
	Prix par année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Internat 7 jours	64 000.–	26 000.–	19 000.–	19 000.–
Internat 5 jours	58 600.–	24 000.–	17 300.–	17 300.–
Externat	26 600.–	11 600.–	7 500.–	7 500.–
** Internat 7 jours prix approximatif € 42 000				

Programme américain 11 th – 12 th Grade ou Programme britannique Years 12-13				
	Prix par année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Internat 7 jours	68 000.–	27 000.–	20 500.–	20 500.–
Internat 5 jours	61 500.–	25 000.–	18 250.–	18 250.–
Externat	30 000.–	12 600.–	8 700.–	8 700.–
** Internat 7 jours prix approximatif € 45 000				

Ces prix comprennent :

- Les cours du programme choisi
- Le logement et la pension complète (pour les élèves de l'internat)
- L'utilisation des installations de l'école
- L'accès illimité en temps d'utilisation à internet par le réseau sans fil (*wireless*)
- L'utilisation des programmes informatiques de l'école
- Une excursion par trimestre (selon le calendrier scolaire)
- Un cours extra-scolaire (selon une liste établie au début de l'année scolaire)
- La participation aux différentes équipes sportives de l'école et les finances de championnat
- Le permis d'établissement et les taxes de séjour (élèves internes)
- L'uniforme sportif de l'école
- Les licences des programmes informatiques et la carte *wireless*
- Les livres scolaires
- La papeterie et les photocopies
- La procédure d'admission dans les universités
- Le Yearbook.

Dépenses personnelles des élèves

L'évaluation de ces frais est relative à l'appréciation des parents.

1. Assurance maladie et accidents, frais médicaux

L'assurance maladie et accidents est obligatoire pour tous les élèves sauf pour les élèves de nationalité suisse, ceux déjà domiciliés sur le territoire suisse et ceux obtenant une exemption délivrée par l'organe gouvernemental de contrôle. L'école remet aux parents les conditions générales d'assurance lors de l'inscription de l'élève.

Le tarif de l'assurance en division privée et les frais d'infirmerie de l'école est fixé à CHF. 2500/année (septembre à juin).

En cas de départ un remboursement pro-rata temporis sera fait.

2. Argent de poche (pour les élèves internes)

L'argent de poche hebdomadaire peut être remis aux élèves par l'école.

L'école conseille une somme variant de CHF 50.– à CHF 100.– par semaine et ceci en fonction de l'âge de l'élève.

Les parents pourront mettre cette somme à disposition de l'école, dès l'arrivée de l'élève. A savoir, par exemple:

- CHF 1 750.– (35 semaines à CHF 50.–)
- CHF 3 500.– (35 semaines à CHF 100.–).

A tout moment, les parents ont accès à l'état des comptes en se connectant sur www.brillantmont.ch avec leur login et en cliquant sur l'onglet «finance».

Si le compte est épuisé, les parents devront le réalimenter.

Aucun argent de poche ne sera remis si la somme n'est pas couverte.

Au départ de l'élève, le solde sera crédité au compte de l'élève.

3. Frais supplémentaires

Un dépôt de CHF 6 000.– est demandé à l'arrivée de l'élève. Il sert à couvrir ses besoins personnels, par exemple:

- Les leçons privées (individuelles ou collectives)
- Les activités extra-scolaires en option
- Les leçons de musique, de tennis, d'équitation
- Les finances d'examens et d'admission dans les universités
- Les excursions, les spectacles et les activités liées à la vie de l'internat
- Les frais dentaires
- L'équipement et la location du matériel de ski ou snowboard
- La blanchisserie (si demandée)
- Le transfert de et à l'aéroport (si demandé)
- Toute dépense privée autorisée par les parents pour autant que la couverture soit assurée
- La configuration d'un ordinateur portable personnel.

A tout moment, les parents ont accès à l'état du compte grâce au système Intranet de l'école. Si le dépôt est épuisé, nous demandons son renouvellement. A la mi-août, un décompte final est établi. Le solde du dépôt est remboursé.

L'achat d'un ordinateur, la participation aux voyages organisés par l'école, l'achat de billets d'avion et toute dépense supérieur à CHF 1000.– font l'objet d'une facturation séparée.

4. Frais supplémentaires pour les élèves externes

Un dépôt de CHF 800.– est demandé à l'arrivée de l'élève. Il sert à couvrir ses besoins personnels, par exemple:

- Les leçons privées (individuelles ou collectives)
- Les activités extra-scolaires en option
- Les finances d'examens et d'admission dans les universités
- Les excursions et les spectacles
- Toute dépense privée autorisée par les parents pour autant que la couverture soit assurée.

Transport et repas de midi

Les élèves externes ont la possibilité de prendre le repas de midi à l'école.

Chaque matin à 8h, un transport est organisé depuis la gare principale de Lausanne.

Un formulaire d'inscription avec les conditions financières est envoyé aux parents avant le commencement du trimestre.

TVA (taxe sur la valeur ajoutée)

La TVA est ajoutée à la facture, la somme est calculée en fonction de la loi appliquée aux internats suisses.

Paiement en retard

En cas de retard dans le paiement de l'écolage et de la pension ou des dépenses personnelles, l'école se réserve le droit d'annuler une inscription ou de ne pas accepter le retour d'un élève.

En cas de litige entre les parents et l'école, le tribunal compétent est à Lausanne.

Conditions de paiement

Pour l'internat

Pour une année scolaire qui débute en septembre

- Les deux premiers trimestres (septembre à mars) sont dûs avant le 31 juillet
- Le troisième trimestre (avril à juin) est dû avant le 31 janvier.

Pour une année scolaire qui débute en janvier

- Les deux premiers trimestres (janvier à juin) sont dûs avant le 30 novembre
- Le troisième trimestre (septembre à décembre) est dû avant le 31 juillet.

Pour une année scolaire qui débute en avril

- Les deux premiers trimestres (avril à décembre) sont dûs avant le 28 février
- Le troisième trimestre (janvier à mars) est dû avant le 30 novembre.

Pour l'externat

- Le premier trimestre (septembre à décembre) est dû avant le 31 juillet
- Le deuxième trimestre (janvier à mars) est dû avant le 30 novembre
- Le troisième trimestre (avril à juin) est dû avant le 28 février.

Mode de paiement

- Par chèque bancaire à l'ordre de BRILLANTMONT F.FREI SA
- par virement bancaire auprès de UBS SA à Lausanne, compte N° 243-235405.30 A, Swift UBS Zurich: UBSWCHZH80A, IBAN: CH68 0024 3243 2354 0530 A
- Par virement postal au compte de chèques postaux N° 10-15032-8.

Annulation d'une réinscription d'un élève actuel / départ d'un élève actuel en cours d'année

Le départ d'un(e) élève doit être annoncé par écrit selon les conditions suivantes :

- avant le 31 octobre pour tout élève qui quitte l'école à la fin de décembre
- avant le 31 janvier pour tout élève qui quitte l'école à la fin de mars
- avant le 31 mars pour tout élève qui ne poursuit pas la prochaine année scolaire.

Si ces délais ne sont pas respectés le trimestre suivant est entièrement dû.

Renvoi

Lors d'un renvoi d'un(e) élève en cours de trimestre, celui-ci est entièrement dû et si l'évènement a lieu dans les derniers 30 jours du trimestre, le trimestre suivant est entièrement dû.

Annulation de l'inscription d'un nouvel élève

L'annulation de l'inscription d'un(e) nouvel(le) élève doit être annoncée par écrit selon les conditions suivantes:

- avant le 31 juillet pour tout élève qui aurait dû commencer l'école en août / septembre
- avant le 30 novembre pour tout élève qui aurait dû commencer l'école en janvier
- avant le 28 février pour tout élève qui aurait dû commencer l'école en avril.

Si ces délais ne sont pas respectés le trimestre suivant est entièrement dû.

Pour les internes, le dépôt de garantie de CHF 4 000.– n'est pas remboursé.

Pour les externes, le dépôt de garantie de CHF 2 000.– n'est pas remboursé.

L'admission d'un(e) élève à Brillantmont implique l'acceptation des conditions financières par les parents ou le représentant légal.

